Toolbox

EUCPN
EUROPEAN CRIME PREVENTION NETWORK

Part 2

BOÎTE À OUTILS SUR

la criminalité liée au travail

Exploitation du travail : prévention situationnelle

EU23
SPANISH PRESIDENCY
COUNCIL OF THE EUROPEAN UNION

sweden 2023.eu

This Toolbox makes a case for the situational prevention of labour exploitation by creating an environment in which it is riskier and less rewarding for offenders to engage in this type of crime.

Citation
REPC (2023). Exploitation du travail : prévention situationnelle Bruxelles : REPC.

Mentions légales
Le contenu de cette publication ne reflète pas nécessairement l'opinion officielle d'un quelconque État membre de l'UE ou d'une quelconque agence ou institution de l'Union européenne ou des Communautés européennes.

Auteur
Stijn Aerts, Chargé de recherche, secrétariat du REPC.

Dans le cadre du projet « Secrétariat du REPC », décembre 2024, Bruxelles
Cette boîte à outils a été financée par le Fonds européen de sécurité - Police.

Remerciements

Ce document fait partie de la boîte à outils du REPC sur la criminalité liée au travail. Cette boîte à outils est produite pendant les présidences suédoise et espagnole de l'Union européenne. La première partie de cette boîte à outils propose une analyse du problème et un cadre de prévention. Nous tenons à remercier toute l'équipe de la présidence espagnole, en particulier Alma Herrera Panadés, María Fernández Morán et Nazaret Canteli Pacheco, pour l'organisation de la conférence sur les meilleures pratiques en matière de traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail et de la remise du Prix européen de la prévention de la criminalité à Valence les 13 et 14 décembre 2023. Nous remercions également les représentants de la Suède, en particulier Karin Norberg et Anders Persson, d'avoir inscrit la prévention de la criminalité liée au travail et de la traite des êtres humains à l'ordre du jour du REPC et d'avoir organisé un séminaire sur le sujet à Stockholm, le 16 mai 2023.

Les deux parties de la boîte à outils, ainsi que les vidéos et fiches d'information, peuvent être téléchargées ici : https://eucpn.org/toolbox-workrelatedcrime.

Table des matières

Remerciements 3

Principaux enseignements 5

01 Prévention situationnelle de la traite des êtres humains et de l'exploitation du travail 7

02 Approches administratives de la traite et de l'exploitation 11

2.1. L'approche administrative de la criminalité grave et organisée. 12
2.2. Modèles de barrière 13
2.3 Analyse de scripts criminels (crime scripting) 15
Exemple : un script criminel sur le trafic interne d'enfants à des fins sexuelles 17

03 Modèle de barrière cadre pour la traite des êtres humains et l'exploitation du travail 20

3.1. Signaux 23
3.2. Facilitateurs 24
3.3. Opportunités 27
3.4. Partenaires 28
3.5. Barrières 32

Notes de fin de document 38

Bibliographie 39

Principaux enseignements

» **1.** Il existe différentes stratégies de prévention de la criminalité liée au travail. Les stratégies les plus fréquentes sont axées soit sur les travailleurs exploités, soit sur l'acheteur de biens ou services produits par une main-d'œuvre exploitée. Toutefois, de manière générale, les stratégies de prévention de ces deux catégories n'ont pas eu l'effet escompté ou sont si coûteuses qu'elles n'ont pas été mises en œuvre à grande échelle. Cette boîte à outils prône la prévention situationnelle de l'exploitation du travail en créant un environnement dans lequel il est plus risqué et moins profitable pour les délinquants de se livrer à ce type de criminalité.

» **2.** L'approche administrative est une approche non pénale de la prévention et de la répression de la criminalité grave et organisée. En consolidant la procédure administrative, en améliorant l'environnement réglementaire et en renforçant l'échange d'informations entre les différents organes administratifs, les autorités administratives peuvent entraver ou contrarier les activités de criminalité organisée et empêcher les groupes criminels d'exploiter l'infrastructure légale.

» **3.** Deux méthodologies sont disponibles pour concevoir des interventions de prévention situationnelle de la criminalité liée au travail : l'analyse de scripts criminels (crime scripting) et les modèles de barrière. Bien que les deux approches partent d'une analyse approfondie de la criminalité, elles présentent des différences significatives. L'analyse de scripts criminels prend en compte les étapes préalables à la criminalité (mobile et planification), mais ne conduit pas automatiquement à l'identification d'actions préventives et d'acteurs de prévention. L'un des principaux avantages de la méthodologie du modèle de barrière est qu'elle implique dès le départ toutes les parties prenantes concernées. Leur expérience apporte une contribution précieuse au modèle et crée un profond sentiment de responsabilité partagée ainsi qu'une compréhension commune des mesures préventives à prendre.

» **4.** Afin de maximiser l'efficacité, les modèles de barrière devraient être spécifiques à un type particulier d'activité criminelle (par exemple, l'exploitation du travail dans le secteur de la construction) ainsi qu'à l'environnement légal et réglementaire. Néanmoins, un modèle de barrière tel que celui présenté dans cette boîte à outils peut guider les parties prenantes dans l'élaboration de leurs propres modèles de barrière et leur servir d'inspiration.

» **5.** Chaque modèle de barrière examine cinq aspects de l'activité criminelle : les facilitateurs, les opportunités, les signaux, les partenaires de l'action préventive et les barrières, c'est-à-dire les actions spécifiques qui peuvent être entreprises pour prévenir ou perturber une étape du processus criminel. Dans le cadre de l'exploitation du travail, les sept étapes sont le recrutement, l'entrée dans le pays, le logement, le transport vers et depuis le lieu de travail, le travail lui-même, l'identification des travailleurs et la réalisation d'un profit.

01

Prévention situationnelle de la traite des êtres humains et de l'exploitation du travail

Dans l'exploitation du travail, il y a trois acteurs : l'exploiteur, le travailleur exploité et l'acheteur de biens ou de services produits par la main-d'œuvre exploitée. Les efforts de prévention peuvent se concentrer sur chacun de ces acteurs. Dans la première partie de cette boîte à outils[1], nous avons énuméré les principaux avantages et inconvénients des différentes stratégies de prévention.

Dans la catégorie de la prévention axée sur la victime, nous distinguons trois stratégies principales. La première stratégie, qui est omniprésente sur le terrain, consiste à sensibiliser les groupes vulnérables aux dangers et aux mécanismes de la traite et de l'exploitation. Peu d'éléments indiquent que ces stratégies sont efficaces, comme c'est le cas pour la plupart des initiatives de sensibilisation[2]. La deuxième stratégie consiste à s'attaquer aux causes profondes (pauvreté, faible accès au marché du travail, inégalités) elles-mêmes. Ici, le problème n'est pas que ces stratégies ne sont pas efficaces - elles le sont - mais qu'elles nécessitent énormément de ressources et de temps. La troisième est d'améliorer l'identification des victimes et l'assistance qui leur est apportée. Les victimes ont droit à une prise en charge, une assistance et une protection adéquates, et il est généralement admis que, si elles bénéficient d'un soutien approprié, les victimes seront plus enclines à porter plainte et à témoigner devant les tribunaux, ce qui peut avoir un effet préventif (dissuasif). Le plus grand obstacle à une prévention axée sur la victime qui soit efficace est peut-être le nombre pratiquement infini de victimes potentielles.

La prévention de l'exploitation du travail axée sur l'acheteur consiste à sensibiliser les consommateurs et à dissuader les acheteurs privés et professionnels d'acheter des biens et des services produits par des travailleurs exploités. En outre, les entreprises et les autorités publiques peuvent être encouragées à adopter des cadres normatifs et à investir dans la conformité et la diligence raisonnable, à procéder à des évaluations des risques d'exploitation dans leurs chaînes d'approvisionnement et à élaborer des stratégies visant à les atténuer. Pour les consommateurs privés, cependant, il est difficile d'imaginer comment nous pourrions aller au-delà des simples efforts de sensibilisation.

La première partie de cette boîte à outils a donc préconisé une prévention situationnelle de la traite des êtres humains et de l'exploitation du travail : rendre la tâche des trafiquants et des exploitants plus difficile, plus risquée et moins profitable.

Plutôt que de chercher à lutter contre les conditions à l'origine des problèmes de traite et d'exploitation vers et au sein de l'Union européenne, les stratégies de prévention situationnelle prennent ces conditions (la « situation ») comme point de départ, pour ensuite poser la question suivante : Comment pouvons-nous manipuler la situation pour rendre la traite et l'exploitation plus difficiles ?

La prévention situationnelle de la criminalité est une théorie et une approche axées sur la réduction des possibilités de criminalité en modifiant ou en manipulant l'environnement immédiat.[3] Elle repose sur l'idée que la criminalité peut être évitée en modifiant le contexte physique ou social dans lequel elle se produit. Cette théorie suggère que la criminalité est souvent opportuniste et influencée par l'environnement, de sorte que la modification de cet environnement peut avoir un impact significatif sur le comportement criminel.

Cinq catégories de prévention situationnelle de la criminalité

Les stratégies de prévention situationnelle de la criminalité peuvent être divisées en cinq catégories principales, chacune visant à modifier l'environnement immédiat afin de prévenir ou de décourager les comportements criminels :

Accroître le risque : Cette catégorie implique la mise en œuvre de mesures qui augmentent le risque perçu par les délinquants potentiels, ce qui réduit la probabilité qu'ils commettent un délit. En augmentant le risque perçu, les individus peuvent reconsidérer leur comportement criminel par crainte d'être arrêtés ou d'être exposés à des conséquences.

Accroître l'effort : Cette catégorie comprend les mesures visant à rendre plus difficile la perpétration d'actes criminels par les individus. En augmentant l'effort requis pour commettre un délit, les délinquants potentiels pourraient être dissuadés car cela devient moins commode ou moins faisable.

Supprimer les excuses : Cette catégorie vise à éliminer ou à réduire les justifications ou les excuses que les individus peuvent utiliser pour rationaliser leur comportement criminel. En supprimant les excuses, les délinquants potentiels ont moins de raisons de s'engager dans des activités criminelles. Les stratégies peuvent consister à communiquer clairement les règles et les conséquences ou à mettre en œuvre des politiques qui éliminent les « zones grises » juridiques qui entourent certains comportements.

Réduire les provocations : Les mesures de cette catégorie visent à minimiser les situations ou les éléments déclencheurs susceptibles de provoquer ou d'inciter à un comportement criminel. En réduisant les incitations, les délinquants potentiels sont moins susceptibles d'être incités à commettre des délits.

Réduire les récompenses : Il s'agit de réduire les gains potentiels ou les récompenses dont les délinquants peuvent bénéficier en commettant des crimes. En réduisant l'attrait des activités criminelles, les individus sont moins motivés à adopter un comportement illégal.

02

Approches administratives de la traite et de l'exploitation

2.1. L'approche administrative de la criminalité grave et organisée.

L'approche administrative (AA) est une approche non pénale de la prévention et de la répression de la criminalité grave et organisée. Elle peut constituer un outil puissant dans la lutte contre la criminalité organisée, en complément des instruments traditionnels du système de justice pénale. L'approche administrative s'articule autour de mécanismes administratifs et réglementaires et adopte une approche multidisciplinaire en faisant intervenir les autorités administratives publiques aux niveaux national, régional et local, ainsi que des acteurs privés et des organisations non gouvernementales.

L'approche préconise l'échange d'informations et de données, dans le respect des règles de protection des données lorsqu'il s'agit de données administratives ou personnelles protégées, mais librement lorsqu'il s'agit d'informations non sensibles et non protégées. En exerçant leurs pouvoirs spécifiques, conformément au cadre administratif et juridique, les autorités administratives peuvent entraver ou contrarier les activités de la criminalité organisée et empêcher les groupes criminels d'utiliser abusivement l'infrastructure légale.

Les actions administratives peuvent prendre plusieurs formes. Il peut s'agir d'empêcher les personnes impliquées dans des activités criminelles d'utiliser l'infrastructure administrative légale à des fins criminelles, par exemple en leur refusant des permis, des appels d'offres et des subventions. Les locaux où se déroulent des activités illégales peuvent être fermés (temporairement) en invoquant la réglementation sur les nuisances publiques, ou ciblés par toutes sortes d'inspections applicables (sécurité alimentaire, fiscalité, travail). L'une des formules à succès de l'AA est l'organisation d'inspections intégrées et multipartites, dans le cadre desquelles un large éventail d'autorités compétentes (fiscalité, sécurité incendie, travail, sécurité alimentaire, etc.) soumettent une entreprise ou une propriété à des inspections.

Plus d'informations sur l'approche administrative

Le Réseau européen sur l'approche administrative est une plateforme d'échange de connaissances et d'expériences en matière d'AA. Son 3e manuel sur l'approche administrative (2020) propose une introduction à l'AA. Ce manuel et d'autres ressources sur l'AA dans l'Union européenne sont disponibles sur le site web du réseau : www.administrativeapproach.eu/

Une synthèse de l'AA est également disponible sur la plateforme de connaissances Sherloc de l'ONUDC : www.sherloc.unodc.org/cld/fr/education/tertiary/tip-and-som/module-4/key-issues/Administrative-approach.html

2.2. Modèles de barrière

La création d'un modèle de barrière est le meilleur moyen de cartographier les problèmes liés à la criminalité organisée et d'identifier des solutions préventives et perturbatrices. Un modèle de barrière permet de cartographier une forme complexe de criminalité de manière transparente en identifiant les étapes que les organisations criminelles doivent franchir pour pouvoir commettre un délit. Il met également en évidence les parties (prestataires de services criminels, facilitateurs) et les opportunités qui rendent le crime possible. Cela contribue à identifier les barrières pouvant être érigées, par les partenaires publics et privés, pour perturber efficacement le travail des criminels. Le modèle de barrière peut également être appliqué lors de la cartographie des abus potentiels dans un processus commercial.

Le Centre pour la prévention du crime et la sécurité, basé aux Pays-Bas, a été un pionnier dans l'élaboration de modèles de barrière pour les Pays-Bas, et il a été étroitement impliqué dans le développement des deux premiers modèles de barrière de l'UE en 2019 sur la criminalité organisée contre les biens et les drogues de synthèse.[4] Ces modèles européens démontrent que les modèles de barrière sont très efficaces pour cartographier la criminalité transfrontalière et internationale et pour aider à identifier les actions préventives ou perturbatrices potentielles dans les différents États membres.

Les modèles de barrière sont élaborés par une taskforce, un groupe de parties prenantes qui sont toutes au fait du phénomène criminel examiné. En d'autres termes, contrairement aux scripts criminels (examinés ci-dessous), ces modèles sont basés sur la connaissance collective de la question par les parties prenantes, et non sur des cas spécifiques. Les modèles sont représentés dans un tableau. Les colonnes représentent les différentes étapes ou phases du processus d'une entreprise criminelle. Le tableau commence à gauche par les étapes de la phase de planification (par exemple, l'identification des victimes ou le recrutement des co-agresseurs) et se termine à droite par les produits du crime (par exemple, le blanchiment d'argent ou le recel). Le nombre d'étapes nécessaires dépend du phénomène criminel.

Pour chacune de ces étapes du processus, les lignes du tableau énumèrent les cinq aspects suivants :

- **1. Facilitateurs ou prestataires de services :** les personnes impliquées dans la réalisation de cette étape.
- **2. Opportunités :** les facteurs situationnels, l'infrastructure, les lacunes de la législation, etc. qui permettent de mener à bien cette étape du processus.
- **3. Signaux :** les signes indiquant une activité criminelle potentielle.
- **4. Partenaires :** les acteurs et les institutions, privés ou publics, qui peuvent ériger des barrières. Dans une approche administrative coordonnée, ces acteurs joueront tous un rôle et deviendront donc des partenaires.
- **5. Barrières :** les actions spécifiques qui peuvent être entreprises pour empêcher ou perturber une étape dans la procédure pénale.

L'un des principaux avantages de la méthodologie du modèle de barrière est qu'elle implique dès le départ toutes les parties prenantes concernées. Leur expérience et

leurs connaissances apportent une contribution précieuse au modèle. Cela crée un fort sentiment de responsabilité partagée et d'appropriation, ainsi qu'une compréhension et une acceptation communes des actions à entreprendre selon le modèle de barrière.

2.3 Analyse de scripts criminels (crime scripting)

L'analyse de scripts criminels narratifs est une méthodologie utilisée en criminologie pour comprendre le comportement criminel en analysant les étapes séquentielles de la commission d'un crime. Elle consiste à décomposer les actes criminels en une série d'étapes ou d'événements, comme dans le script d'une pièce de théâtre ou d'un film. Cette méthode permet de comprendre le processus de prise de décision et les actions des délinquants, ce qui aide les forces de l'ordre dans leurs stratégies de prévention de la criminalité et d'enquête.

Le processus commence généralement par la formation d'une intention criminelle ou d'un mobile. Par exemple, dans le cas d'un cambriolage, le délinquant peut d'abord envisager de cibler un lieu spécifique en raison d'une vulnérabilité perçue ou d'un gain potentiel. Cette réflexion initiale représente la première étape du script criminel.

Après la formation de l'intention, le délinquant procède à la planification du crime. Cette étape consiste à recueillir des informations sur la cible, à évaluer les mesures de sécurité et à élaborer une stratégie pour commettre le crime avec succès. Cette phase peut inclure des considérations telles que l'heure de la journée, les points d'entrée, les outils nécessaires et les risques potentiels.

L'étape suivante est l'exécution du crime lui-même. C'est à ce stade que le délinquant met son plan à exécution, en se rendant sur le lieu visé et en commettant le vol, l'acte de vandalisme ou d'autres actes criminels planifiés précédemment. Au cours de cette phase, le délinquant peut rencontrer des obstacles inattendus qui l'obligent à s'adapter à la situation.

Les activités réalisées après le crime constituent une autre partie cruciale du script. Il s'agit d'activités telles que l'écoulement des biens volés, la dissimulation des preuves ou la fuite. Les délinquants peuvent prendre des mesures pour éviter d'être détectés ou appréhendés, par exemple en changeant d'apparence, en modifiant leurs moyens de transport ou en dissimulant des preuves.

Les limites des interrogatoires de police

Contrairement au modèle de barrière, qui repose sur les connaissances collectives et l'intuition des parties prenantes et des travailleurs de première ligne, les scripts criminels sont basés sur des cas concrets - ils sont généralement tirés d'interrogatoires de police et de procédures judiciaires.

Bien que cette approche puisse sembler plus objective à première vue, elle peut également être problématique, étant donné que les données de la police et des tribunaux peuvent être biaisées. Aux États-Unis, par exemple, les hommes noirs sont relativement plus susceptibles d'être incarcérés pour traite d'êtres humains que les hommes blancs.

Des méta-analyses réalisées aux États-Unis ont montré que les données policières sont biaisées et peuvent donc engendrer une compréhension faussée des trafiquants et de leurs modes opératoires. C'est pourquoi les chercheurs soulignent qu'il est important de continuer à se concentrer sur les trafiquants au sein de la communauté, par opposition aux trafiquants dans le système de justice pénale.[5]

Comprendre ces étapes séquentielles fournit des informations précieuses sur le comportement criminel, lesquelles peuvent être utilisées pour élaborer des mesures préventives, améliorer les protocoles de sécurité et anticiper les schémas criminels. En identifiant les schémas communs à différents crimes, les autorités peuvent mettre en œuvre des interventions ciblées pour perturber ces scripts et dissuader les délinquants potentiels. Toutefois, il est important de noter que tous les crimes ne suivent pas un script rigide. Certains délinquants peuvent s'écarter de ce scénario par étapes, et des facteurs externes ou des changements situationnels peuvent

modifier la séquence des événements. En outre, les motivations, les expériences et les circonstances individuelles peuvent influencer de manière significative le déroulement d'un crime.

L'utilisation pratique d'un script criminel dépend du niveau du script. Les scripts de niveau supérieur, qui portent par exemple sur la traite des êtres humains en général, ne permettront probablement d'identifier que les étapes génériques du fonctionnement d'un système de traite d'êtres humains, comme l'identification et le recrutement des victimes, le transport des victimes, etc. Les scripts criminels de niveau inférieur, élaborés à partir d'informations issues de dossiers d'un type particulier de TEH dans une juridiction donnée, seront beaucoup plus détaillés.[6]

Il existe de nombreux parallèles entre les scripts criminels et les modèles de barrière. Une différence majeure réside toutefois dans le fait que le script criminel lui-même ne contient pas d'indications sur les actions préventives ou perturbatrices, alors qu'il s'agit d'un élément essentiel d'un modèle de barrière.

Exemple : un script criminel sur le trafic interne d'enfants à des fins sexuelles

Pour illustrer le potentiel de l'analyse de scripts pour améliorer les enquêtes criminelles et la prévention de la criminalité, des spécialistes de la criminalité de l'University College de Londres ont utilisé des données policières pour élaborer un script criminel sur le trafic sexuel d'enfants au Royaume-Uni.[7] Les données utilisées comprenaient des enregistrements vidéo d'entretiens avec des victimes et des délinquants, des résumés d'affaires et des données de téléphonie mobile (messages, vidéo), et portaient sur 25 délinquants et 36 victimes. Cela leur a permis de générer un script criminel qui transcende les phases générales (p.ex. le recrutement, les abus) et informe plutôt sur des actions concrètes (« recevoir une demande de filles », « questionner sur des amies » et des décisions clés (« vaut-il la peine de poursuivre ? »). Le script criminel incorpore également différents points de départ.

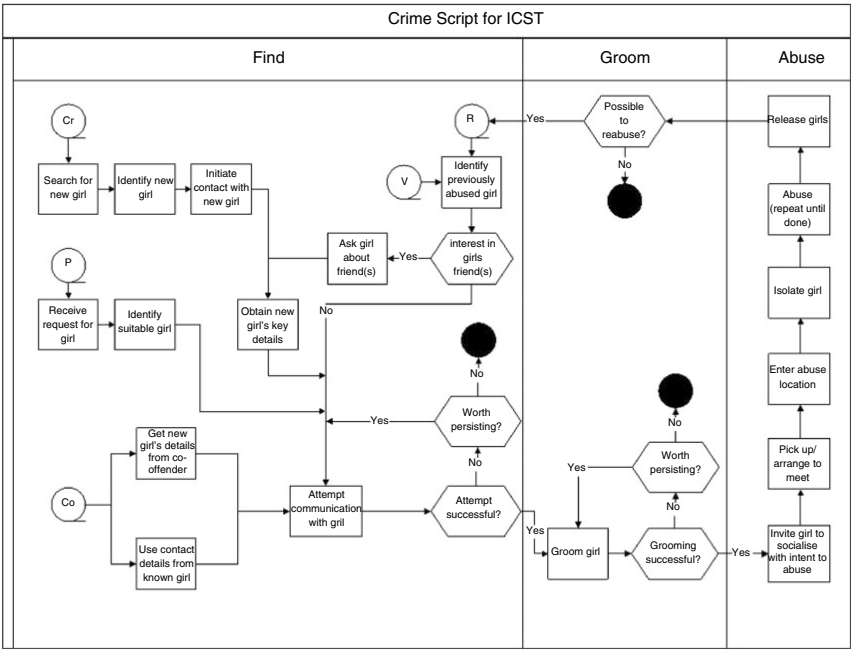

Figure 1. Script criminel pour le trafic interne d'enfants à des fins sexuelles tel que développé par Brailey, Cockbain et Laycock (2011: 136). Les cercles blancs indiquent les points de départ des différentes pistes, les rectangles et les hexagones représentent respectivement les actions et les décisions.

Dans la phase suivante, les chercheurs ont tenté d'identifier des interventions potentielles pour chacune des actions définies dans le script criminel. Ils ont basé cet exercice sur les cinq types d'actions de prévention situationnelle de la criminalité.

Augmenter l'effort	Réduire les récompenses	Supprimer les excuses
Encourager les hôtels et les chambres d'hôtes à refuser l'entrée aux **hommes qui se présentent avec des mineures sans lien de parenté**	Installer des projecteurs et des systèmes d'arrosage nocturne dans les hot spots extérieurs	Lancer une campagne d'avertissement pour informer les facilitateurs de leur responsabilité en cas d'abus dans leurs locaux
Poursuivre les hôtels et les chambres d'hôtes qui ne se conforment pas		Sensibiliser à la section 15 de la loi britannique de 2003 sur les délits sexuels (rencontre d'un enfant à la suite de sollicitations à des fins sexuelles, etc.) et aux poursuites associées

Tableau 1. Idées d'interventions dans la phase d'abus, basées sur le script criminel (ci-dessus) et cinq types de prévention situationnelle de la criminalité (selon Brailey, Cockbain et Laycock (2011: 140). Notez qu'aucune action préventive n'est suggérée dans les catégories de la réduction des provocations et de l'augmentation des risques.

L'exercice a montré que le script criminel était un outil pratique pour aider à identifier les actions préventives. Le Tableau 1 présente les résultats de la phase d'abus et illustre très bien comment une compréhension adéquate du délit basée sur un script criminel peut inspirer une action préventive. Par exemple, si le script criminel montre que les abus ont souvent lieu dans des hôtels ou des chambres d'hôtes, nous pourrions étudier les moyens de rendre beaucoup plus difficile pour les hommes de s'enregistrer dans un hôtel avec des mineurs sans lien de parenté (Colonne 1).

03

Modèle de barrière cadre pour la traite des êtres humains et l'exploitation du travail

L'objectif de cette section est de présenter un cadre général pour un modèle de barrière sur la traite des êtres humains et l'exploitation du travail. Comme indiqué plus haut, les modèles de barrière et les scripts criminels sont plus utiles lorsqu'ils se rapportent à des types de crimes spécifiques et à un cadre juridique, réglementaire et institutionnel particulier. Il s'agit de refléter la réalité selon laquelle, par exemple, la procédure de demande de permis de séjour diffère d'un État membre de l'UE à l'autre, et que les trafiquants les exploitent différemment, voire choisissent un pays plutôt qu'un autre pour cette raison.

Toutes les étapes du processus ne seront pas systématiquement présentes dans le modèle de barrière cadre, mais au moins certaines se retrouveront dans chaque système d'exploitation du travail. Voici les étapes du modèle de barrière cadre :

- 1. Recrutement
- 2. Entrée dans le pays d'exploitation
- 3. Logement
- 4. Transport vers et depuis le lieu de travail
- 5. Travail
- 6. Identification
- 7. Génération d'un profit

Cette liste d'étapes du processus montre qu'il ne s'agit pas de phases successives : certaines étapes sont continues ou répétitives, comme le logement et les déplacements vers et depuis le lieu de travail.

	Signaux
Recrutement	• Entreprises de recrutement internationales (en particulier dans les industries à haut risque) ; • Entreprises offrant plusieurs services (par exemple, recrutement et logement) ; • Secteurs présentant des risques élevés (par exemple, la construction).
Entrée	• Statut de séjour irrégulier ; • Ressortissants de pays tiers ; • Parrainage du visa par une personne de la même nationalité ; • Le travailleur est accompagné d'une personne qui parle en son nom et détient ses documents personnels ; • Activité suspecte au bureau d'enregistrement des résidents (par exemple, une personne aide plusieurs autres).
Logement	• Mauvaises conditions de logement ; • Logement dans des bâtiments non destinés à l'habitation ; • Trop de résidents à la même adresse ; • Habitation appartenant à l'employeur.

Transport	• Trajets domicile-travail organisés par l'employeur.
Travail	• Violation des règles et réglementations en matière de sécurité au travail ; • Irrégularités dans les horaires de travail et les congés payés ; • Documentation manquante (contrat de travail, contrats d'assurance) ; • Comportement suspect lors de l'inspection du lieu de travail (par exemple, personnes tentant de s'enfuir) ; • Secteurs présentant des risques élevés (par exemple, la construction).
Identification	• Perte répétée de la carte d'identité ou du permis ; • Le travailleur n'a pas de pièce d'identité sur lui ; • Pas de permis de séjour.
Profit	• Salaires irréguliers et/ou précaires ; • Honoraires de recrutement illégaux ou excessifs ; • Les travailleurs ont des dettes élevées (pour le recrutement, le logement) ; • Paiements en espèces ; • Structures commerciales complexes et transnationales (chaînes de sous-traitance).

Lors de l'utilisation d'un modèle de barrière pour mener des actions préventives et perturbatrices aux niveaux national et local, ces signaux doivent être spécifiés afin de refléter la réalité nationale ou locale. Par exemple, les signes relatifs aux documents et aux permis dépendent des réglementations locales. Un modèle de barrière devrait également, dans la mesure du possible, intégrer et refléter la situation spécifique. Les différences nationales ou régionales peuvent être évidentes, par exemple lorsque les pays ont des secteurs à risque différents. Il est également bien connu que différentes nationalités sont prédominantes dans l'exploitation du travail dans les États membres de l'UE. Toutefois, les différences peuvent également se situer au niveau des détails : dans certains systèmes d'exploitation, les heures de travail excessives (heures supplémentaires forcées) sont courantes, tandis que dans d'autres, le nombre d'heures de travail est étonnamment bas, peut-être parce que les heures restantes ne sont pas déclarées.

3.1. Signaux

Secteurs à haut risque

L'exploitation du travail peut se produire dans divers secteurs et contextes au sein de l'Union européenne en raison de plusieurs facteurs :

1. Agriculture : Les travaux agricoles saisonniers attirent souvent des travailleurs migrants qui peuvent être vulnérables à l'exploitation en raison de leur statut temporaire, des barrières linguistiques et de la méconnaissance de leurs droits. Les longues heures de travail, les bas salaires, les mauvaises conditions de travail et l'exploitation par des agences de recrutement sont des problèmes courants.
2. Construction : L'industrie de la construction, qui a besoin de main-d'œuvre, emploie fréquemment des travailleurs migrants qui peuvent être victimes d'exploitation en termes de salaires impayés, de conditions de travail dangereuses et d'absence de contrats ou de mesures de sécurité adéquats.
3. Travail domestique : Les travailleurs domestiques, souvent des migrants, peuvent être victimes d'exploitation en raison de l'isolement de leur environnement de travail, de l'absence de protection juridique et de leur dépendance à l'égard de leur employeur. Ils peuvent se voir imposer de longues heures de travail, une faible rémunération et parfois des abus physiques ou émotionnels.
4. Hôtellerie et tourisme : Les hôtels, les restaurants et les lieux de divertissement peuvent exploiter les travailleurs en les sous-payant, en violant la réglementation sur les heures de travail et en refusant de leur accorder des avantages sociaux. Les travailleurs migrants ou les titulaires de visas temporaires sont particulièrement vulnérables.

5. Industrie du textile et de l'habillement : Au sein de l'UE, certains ateliers de confection peuvent exploiter les travailleurs, en particulier les migrants sans papiers ou ceux qui travaillent de manière informelle, en leur versant des salaires extrêmement bas et en leur imposant de mauvaises conditions de travail.
6. Transport et logistique : Les travailleurs du secteur des transports et de la logistique, notamment les chauffeurs routiers et les magasiniers, peuvent être exploités en raison de leurs longues heures de travail, de leurs pauses insuffisantes et de leur rémunération inadéquate.
7. Exploitation des groupes vulnérables : Les populations vulnérables telles que les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants sans papiers sont souvent plus exposées au risque d'exploitation en raison de la précarité de leur statut juridique, du manque de soutien social et de la peur de l'expulsion.
8. Agences de travail intérimaire : Certaines agences de travail intérimaire peu scrupuleuses profitent des travailleurs en leur proposant des emplois précaires, des salaires bas et des mesures de sécurité inadéquates, tout en se soustrayant à leurs responsabilités légales.

3.2. Facilitateurs

Les facilitateurs jouent un rôle clé dans les phénomènes criminels complexes. Ce ne sont pas les cerveaux ou les leaders, mais ils fournissent des services ou exécutent des actions qui, d'une manière ou d'une autre, contribuent à la criminalité. Ces services sont parfois d'une importance cruciale et, sans eux, l'ensemble de l'opération échouerait.

Dans le cadre de la traite des êtres humains et de l'exploitation du travail, les facilitateurs remplissent toute une série de fonctions essentielles qui permettent et perpétuent l'exploitation :

- **Recrutement :** Ils servent souvent d'intermédiaires entre les employeurs et les travailleurs, facilitant ainsi le processus de recrutement. Dans certains cas, ils peuvent tromper ou contraindre des personnes à accepter un emploi sous de faux prétextes, en promettant un meilleur salaire ou de meilleures conditions de travail que ce qui est réellement offert.
- **Documentation et permis :** Les facilitateurs peuvent s'occuper des documents et des permis nécessaires à l'emploi, manipuler ou falsifier des documents pour exploiter des travailleurs qui n'ont peut-être pas de statut légal ou qui ne connaissent pas leurs droits.
- **Servitude pour dettes :** Dans de nombreux cas, les facilitateurs organisent des prêts ou des dettes pour les travailleurs, les enfermant dans des cycles de servitude pour dettes. Les travailleurs peuvent être contraints de travailler indéfiniment pour rembourser ces dettes, qui sont souvent gonflées et impossibles à rembourser.
- **Transport et logement :** Ils peuvent superviser le transport vers les lieux de travail et fournir des logements de qualité inférieure ou hors de prix, et exploiter encore davantage les travailleurs en déduisant des montants excessifs de leurs salaires pour ces services.
- **Isolement et contrôle :** Les facilitateurs isolent parfois les travailleurs de leur famille ou de leur communauté, ce qui entrave leur capacité à demander de l'aide ou à signaler l'exploitation. Ils peuvent exercer un contrôle par la menace, la violence ou la confiscation des documents d'identité.
- **Contournement des réglementations :** Les facilitateurs peuvent aider les employeurs à se soustraire à la réglementation du travail en opérant dans l'économie souterraine, en s'affranchissant de leurs responsabilités légales telles que l'octroi de salaires équitables, de conditions de travail sûres ou d'avantages sociaux.
- **Partage des profits :** Les facilitateurs tirent souvent un bénéfice financier de l'exploitation, en recevant une partie des salaires ou des honoraires versés par les travailleurs ou les employeurs.

Pour lutter contre l'exploitation du travail, il faut également cibler ces facilitateurs et responsabiliser les employeurs afin de prévenir les pratiques d'exploitation. Cependant, tous les facilitateurs ne sont pas des criminels ou n'agissent pas de mauvaise foi. Les autorités administratives qui délivrent des documents tels que les permis de séjour (temporaires) et les cartes de résident (pour les ressortissants étrangers), les cartes d'identité, les permis de travail, etc. peuvent toutes jouer un petit rôle dans les systèmes de traite et d'exploitation. Il arrive également que les autorités et les

organes chargés de l'application de la loi rencontrent des victimes, des auteurs et des situations d'exploitation du travail, mais qu'ils ne s'en rendent pas compte et laissent l'exploitation se poursuivre.

	Facilitateurs
Recrutement	• Réseaux criminels ; • Médias sociaux ; • Famille ; • Agences de recrutement, agences de placement.
Entrée	• Passeur de migrants clandestins ; • Faussaires de documents (« crime as a service ») ; • Secteur des transports ; • Autorités (visas et permis).
Logement	• Agences de placement ; • Employeurs ; • Propriétaires bailleurs ;
Transport	• Agences de placement et employeurs ; • Réseaux criminels ; • Transports publics et location de voitures.
Travail	• Employeur (en particulier dans les secteurs à haut risque) ; • Agences de recrutement ; • Collègues et superviseurs ; • Compagnies d'assurance.
Identification	• Police et gardes-frontières ; • Passeur de migrants clandestins ; • Faussaires de documents ; • Services d'immigration et autorités locales (délivrance de documents et de cartes d'identité).
Profit	• Comptable ; • Banques et institutions financières ; • Famille et amis ; • Notaire.

3.3. Opportunités

Les opportunités sont les infrastructures et les réglementations qui rendent possibles la traite et l'exploitation. Il est essentiel de connaître ces opportunités, car elles permettent de comprendre le fonctionnement de l'exploitation et le mode de pensée des délinquants et d'identifier les actions préventives ou perturbatrices possibles. Par exemple, dans de nombreux cas, les trafiquants hébergent leurs victimes dans des lieux et des bâtiments qui ne sont pas destinés à un usage résidentiel. En gardant les travailleurs sur le lieu de travail (c'est-à-dire dans des bâtiments industriels), ils peuvent non seulement échapper au contrôle social du quartier, mais aussi rester sous le radar des autorités en matière de logement. Une autre astuce que les délinquants utilisent parfois consiste à héberger les travailleurs dans des bâtiments de loisirs tels que des parcs de vacances. Dans de tels cas, une solution peut être trouvée en s'assurant que le personnel du parc tient des registres appropriés et qu'il est conscient du problème.

Dans d'autres cas, cependant, on ne peut pas simplement éliminer les opportunités, car elles concernent les droits et libertés fondamentaux des Européens. Par exemple, la complexité des marchés du travail, associée à la circulation transfrontalière des personnes au sein de l'UE, offre aux employeurs et aux intermédiaires peu scrupuleux des opportunités d'exploiter des travailleurs qui ne connaissent pas leurs droits ou qui ont trop peur de dénoncer des abus. De même, les droits au regroupement familial peuvent être utilisés abusivement pour des mariages blancs, et la liberté d'entreprendre donne lieu à de fausses activités indépendantes. Dans ces cas de figure, il n'y a pas de moyen simple de supprimer l'opportunité en question. Il faut plutôt s'attacher à combler les lacunes réglementaires et à faire respecter les lois et règlements existants. La prise de conscience de ces problèmes peut à terme contribuer à la conception d'infrastructures plus résilientes face à l'exploitation.

Certaines opportunités sont à l'échelle de l'UE, comme la liberté de circulation, mais d'autres sont spécifiques à une industrie, à un pays voire même à une commune. Les documents papier peuvent être plus faciles à falsifier que des documents électroniques robustes. D'autre part, certaines procédures administratives électroniques qui ne nécessitent plus d'interactions en face à face avec des fonctionnaires peuvent potentiellement être utilisées de manière abusive par les trafiquants. Par exemple, les citoyens de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP) peuvent demander et obtenir en ligne des visas de travail.[8] Bien que la rationalisation des procédures administratives présente de nombreux avantages, il convient de les adapter si elles s'avèrent créer des opportunités pour les trafiquants. En conclusion, lors de l'élaboration d'un modèle de barrière, il est essentiel que le cadre proposé ici soit complété par des éléments pertinents au niveau national.

	Opportunités
Recrutement	• Demande de main-d'œuvre (non qualifiée) ; • Annonces d'emploi, en particulier via les médias sociaux.
Entrée	• Marché du travail libre ; • Regroupement familial - mariages blancs ; • Procédures d'asile ; • Manque de sensibilisation.
Logement	• Centres d'asile et de réfugiés ; • Absence de contrôle social formel/informel.
Transport	• Liberté de circulation ; • Frontières non gardées.
Travail	• Méconnaissance des droits du travail par les travailleurs étrangers ; • Liberté d'entreprise ; • Absence d'accès légal au marché du travail ; • Contrats de travail flexibles.
Identification	• Restrictions ou absence de contrôles d'identité ; • Soumissions par voie électronique.
Profit	• Transactions en espèces ; • Structures d'entreprise complexes (sous-traitance) ; • Secret bancaire (en dehors de l'UE).

3.4. Partenaires

Dans un modèle de barrière, les partenaires sont les acteurs et les institutions, privés ou publics, qui peuvent ériger des barrières, c'est-à-dire prendre des mesures qui rendront les activités illégales des délinquants plus risquées et moins profitables. Parmi ces acteurs, on trouve généralement une série d'organismes publics. Les forces de l'ordre sont un facteur clé dans la lutte contre la criminalité. Cependant, un modèle de barrière indique également de manière plus spécifique en quoi les partenaires peuvent contribuer à ériger des barrières, même en effectuant des activités de routine.

Lors de contrôles routiers et de vérifications d'identité, par exemple, la police et les gardes-frontières peuvent identifier des signes de traite d'êtres humains ou d'exploitation. C'est pourquoi il est important non seulement que ces agents effectuent ces contrôles, mais aussi qu'ils soient formés aux signaux de la traite et de l'exploitation et qu'ils sachent comment agir en conséquence. Les inspecteurs du travail jouent également un rôle clé dans la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation du travail, tout comme les inspecteurs des impôts. Les autorités fiscales peuvent et doivent recenser les transactions suspectes liées à la fois aux revenus déclarés des travailleurs et aux stratégies de blanchiment d'argent et d'évasion fiscale employées par les auteurs des infractions. L'inspection du travail a une responsabilité essentielle dans l'identification des violations de la législation du travail (par exemple en ce qui concerne les congés et les heures de travail) et des règles de sécurité au travail.

Les acteurs non étatiques peuvent eux aussi ériger des barrières. Les hôpitaux et le personnel médical qui traitent les victimes d'accidents du travail doivent signaler les cas dans lesquels ils ont l'impression que la victime ou une personne qui l'accompagne ment au sujet d'un accident du travail, ou lorsque la victime ne peut pas fournir de pièce d'identité ou de preuve d'assurance médicale.

	Partenaires
Recrutement	• Agences de placement ; • Centres d'asile ; • ONG d'aide aux victimes ; • Police ; • Entrepreneurs et gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement.
Entrée	• Aéroports et ports maritimes ; • Police, gardes-frontières et douanes ; • Chambre de commerce.

Logement	• Police ; • Propriétaires immobiliers ; • Inspecteurs de la sécurité incendie (pompiers) ; • Autorités communales chargées du logement.
Transport	• Police ; • Sociétés de transport (public).
Travail	• Inspection du travail ; • Syndicats ; • Points d'accueil des migrants/demandeurs d'asile ; • Entrepreneurs et gestionnaires de la chaîne d'approvisionnement ; • Secteur médical.
Identification	• Police ; • Inspection du travail ; • Autorités fiscales.
Profit	• Banques ; • Autorités fiscales ; • Ministère public.

Partenariats contre l'exploitation du travail

La prévention de l'exploitation du travail nécessite souvent une collaboration entre différents partenaires, qui ne se limitent pas aux organismes publics.

Organismes publics : Les organismes publics peuvent faire appliquer la législation du travail, mener des inspections et élaborer des politiques visant à prévenir l'exploitation. Ils jouent un rôle crucial

dans la réglementation et le contrôle des entreprises afin de s'assurer qu'elles respectent les normes du travail.

ONG et groupes de défense des intérêts : Les organisations non gouvernementales et les groupes de défense des intérêts travaillent souvent sur le terrain pour sensibiliser l'opinion, apporter un soutien aux victimes et faire pression en faveur d'une amélioration de la législation du travail et de son application.

Syndicats : Ces organisations représentent les travailleurs et peuvent négocier avec les employeurs des pratiques de travail équitables, de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail.

Partenaires du monde de l'entreprise : Les entreprises et corporations peuvent adhérer activement à des pratiques d'approvisionnement éthique, en veillant à ce que leurs chaînes d'approvisionnement soient exemptes d'exploitation du travail. Le fait de s'associer à des entreprises qui s'engagent à respecter des normes de travail équitables peut avoir un impact significatif sur la prévention de l'exploitation.

Consommateurs et groupes communautaires : La demande des consommateurs pour des produits d'origine éthique peut être un moteur de changement dans l'industrie. Les groupes communautaires peuvent plaider en faveur de pratiques de travail équitables et soutenir les entreprises qui privilégient une production éthique.

Organisations internationales : Des organismes tels que l'Organisation internationale du travail (OIT) établissent des normes mondiales du travail et collaborent avec les gouvernements, les entreprises et les ONG pour mettre en œuvre et assurer le respect de ces normes dans le monde entier.

Experts juridiques et monde académique : Les chercheurs, les experts juridiques et les institutions académiques apportent leur contribution en étudiant l'exploitation du travail, en fournissant des informations et en proposant des recommandations pour l'amélioration des politiques.

En combinant les efforts déployés dans ces secteurs, il est possible d'adopter une approche plus intégrée pour prévenir l'exploitation du travail et promouvoir des pratiques de travail équitables et éthiques.

3.5. Barrières

Après avoir identifié les signaux, les facilitateurs, les opportunités et les partenaires, un modèle de barrière débouche naturellement sur les barrières elles-mêmes. Que peut-on faire pour empêcher l'exploitation du travail ? Quelles actions permettraient de rendre l'exploitation du travail plus risquée et moins profitable ?

Une distinction peut être faite entre l'introduction de nouvelles législations, procédures ou actions, d'une part, et le renforcement des outils et procédures existants, d'autre part. Par exemple, dans de nombreuses juridictions, un mariage (blanc) peut être annulé par un juge, et l'officier d'état civil peut refuser un mariage sous certaines conditions. Il se peut toutefois que ce levier ne soit pas suffisamment utilisé, peut-être parce que la question des mariages blancs n'est pas considérée comme une priorité ou parce que les signes ne sont pas reconnus. De nouvelles actions pourraient d'autre part être prises, par exemple instaurer une nouvelle formation obligatoire sur l'exploitation du travail pour les fonctionnaires, ou adopter une nouvelle législation limitant les chaînes de sous-traitance dans les contrats publics.

	Barrières
Recrutement	• Contrôles de routine auprès des agences de placement ; • Présence policière sur les sites de recrutement.
Entrée	• Sensibiliser le secteur des transports (publics) ; • Annuler/refuser les mariages blancs ; • Renforcer la surveillance aux points d'entrée (par exemple les ports) ; • Former le personnel des centres d'asile et les fonctionnaires de l'immigration à mieux détecter les signes de traite.
Logement	• Fermer les locaux en cas d'infraction au code résidentiel ; • Sensibiliser les autorités locales ; • Exercer un pouvoir discrétionnaire pour contrôler la situation du logement ; • Faire respecter les exigences en matière de permis (de construire) et de sécurité incendie.
Transport	• Contrôles intégrés de la circulation (y compris les permis de séjour et de travail) ; • Sensibiliser le secteur des transports (publics) ; • Identifier les transports suspects dans les centres d'asile ; • Présence policière sur les aires de repos et les relais routiers.

Travail	• Contrôles intégrés sur le lieu de travail : fiscalité, travail, sécurité, immigration, sécurité alimentaire, sécurité incendie ; • Sensibiliser les secteurs à haut risque ; • Contrôles ciblés dans les secteurs à haut risque.
Identification	• Informations complètes pour les immigrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile ; • Inscription en personne ; • Protocole de collecte de preuves pour les documents d'identité retenus.
Profit	• Les banques vérifient les transactions suspectes et alertent les autorités ; • Les autorités alertent les banques en cas de suspicion de violation des conditions du prêt bancaire ; • Suspendre et recouvrer des subventions, avantages sociaux.

Identification des travailleurs de la construction : exemples de la Suède et de la Belgique

ID06

ID06 est un système d'identification numérique utilisé dans le secteur suédois de la construction pour renforcer la sécurité, enregistrer les présences et garantir le respect de la réglementation du travail. Il a été introduit pour lutter contre les problèmes des travailleurs non autorisés et du travail non déclaré, et pour améliorer la transparence générale dans le secteur de la construction.

Le système ID06 s'articule autour d'une carte d'identification standardisée équipée d'une puce qui contient des informations personnelles, telles que l'identité du travailleur, son statut professionnel et les certifications pertinentes. Cette carte sert de preuve d'identité et d'éligibilité à l'emploi sur les chantiers de construction. Elle a pour but de vérifier que les personnes travaillant sur ces chantiers sont légalement employées et possèdent les qualifications nécessaires.
Le système facilite le contrôle des présences, ce qui permet aux employeurs de savoir quand et où les travailleurs sont présents sur le site. Cela permet non seulement de s'assurer que le personnel concerné est au travail, mais aussi d'enregistrer avec précision les heures de travail à des fins de paiement, réduisant ainsi les divergences et les litiges potentiels.

En outre, le système ID06 joue un rôle important dans la lutte contre l'économie souterraine en favorisant la transparence. L'obligation d'utiliser ces cartes d'identification complique la présence dans l'industrie de travailleurs non enregistrés ou sans papiers. Cela permet d'éviter l'évasion fiscale, le sous-paiement des salaires et d'autres pratiques illégales.

La mise en œuvre du système ID06 est devenue une exigence pour l'accès à de nombreux chantiers de construction en Suède. Les entrepreneurs et les sous-traitants exigent souvent de leurs travailleurs et des ouvriers qu'ils embauchent qu'ils soient en possession de ces cartes pour pouvoir entrer sur le chantier, afin de prouver qu'ils respectent le droit du travail et les normes du secteur. En outre, le système favorise un environnement de travail plus sûr en garantissant que les personnes présentes sur le site possèdent les qualifications et la formation nécessaires, ce qui réduit les risques associés aux travailleurs non qualifiés ou non autorisés.
Cependant, le système ID06 a aussi connu son lot de problèmes,

notamment en ce qui concerne la distribution des cartes, l'administration et les risques de fraude ou d'abus. Des efforts sont continuellement déployés pour relever ces défis et améliorer l'efficacité du système.

Dans l'ensemble, ID06 est un outil essentiel pour le secteur suédois de la construction, car il favorise la légalité, la transparence et la sécurité tout en rationalisant le contrôle des présences et en garantissant le respect de la réglementation du travail. Sa mise en œuvre a permis d'instaurer un environnement de travail plus responsable et plus sûr dans le secteur de la construction.

Check In At Work

Check In At Work (CIAW) est un système mis en place en Belgique dans le secteur de la construction. Il a été conçu pour contrôler et enregistrer la présence des travailleurs sur les chantiers. Ce système vise à lutter contre la fraude sociale, à garantir une concurrence loyale et à améliorer la sécurité et les conditions de travail dans le secteur de la construction.

Tout travailleur impliqué dans des activités de construction (qu'il soit salarié ou indépendant) doit enregistrer sa présence sur un chantier avant de commencer à travailler. Lors de cet enregistrement, il doit fournir des informations spécifiques telles que ses coordonnées personnelles, la durée du travail et l'identification du chantier. Le processus d'enregistrement s'effectue généralement par le biais d'un système électronique. Les travailleurs utilisent leur carte d'identité électronique ou d'autres méthodes d'identification approuvées pour enregistrer leur entrée et leur sortie du site.

Les autorités utilisent ce système pour contrôler la présence des travailleurs sur les chantiers. Des inspections peuvent être menées pour s'assurer du respect de la réglementation du travail, y compris la vérification des travailleurs enregistrés par rapport à la main-d'œuvre réellement présente sur le site. Le non-respect des règles du CIAW peut entraîner des sanctions pour les employeurs et les travailleurs. Des amendes peuvent être imposées en cas de non-enregistrement, d'enregistrement incorrect ou d'autres violations du droit du travail dans le secteur de la construction.

Le système CIAW vise principalement à promouvoir la transparence, à réduire le travail non déclaré, l'exploitation et d'autres délits liés au travail, et à garantir que les travailleurs sont correctement comptabilisés et protégés dans le secteur de la construction. Le CIAW est également obligatoire dans le secteur de la viande (abattoirs, ateliers de découpe, industrie de transformation de la viande) pour lutter contre la fraude aux prestations.

Fiche d'information

BOÎTE À OUTILS SUR

la criminalité liée au travail

EXPLOITATION DU TRAVAIL : PRÉVENTION SITUATIONNELLE

La lutte contre l'exploitation du travail se fait généralement après coup et se concentre sur l'identification de la victime. Pourtant, il est possible de faire beaucoup plus pour entraver ou prévenir l'exploitation.

Les autorités administratives peuvent entraver ou contrarier les activités de la criminalité organisée et empêcher les groupes criminels d'utiliser abusivement l'infrastructure légale en :

- renforçant l'application administrative
- adaptant l'environnement réglementaire
- améliorant l'échange d'informations entre les différents organes administratifs
- utilisant deux méthodologies : l'analyse de scripts criminels et les modèles de barrière

L'approche administrative est une approche non pénale de la prévention et de la répression de la criminalité grave et organisée :
www.administrativeapproach.eu

EUCPN
EUROPEAN CRIME PREVENTION NETWORK

Learn more in our toolbox:
www.eucpn.org/toolbox-workrelatedcrime

This factsheet was funded by the European Security Fund – Police

Notes de fin de document

1 Réseau européen de prévention de la criminalité, Exploitation du travail et criminalité liée au travail : analyse du problème et cadre de prévention, Dans le cadre de la boîte à outils sur la criminalité liée au travail, Bruxelles : REPC, 2023.

2 Réseau européen de prévention de la criminalité, La sensibilisation n'a jamais fait de mal à personne, n'est-ce pas ?, Mythbuster, Bruxelles : REPC, 2020.

3 Ronald V. Clarke, *Situational Crime Prevention*: Criminal Justice Press Monsey, NY, 1997.

4 Réseau européen sur l'approche administrative, 3e manuel de l'UE sur l'approche administrative dans l'Union européenne, Bruxelles : ENAA, 2020.

5 Kelle Barrick et al., Expanding Our Understanding of Traffickers and Their Operations: A Review of the Literature and Path Forward, *Trauma, Violence, & Abuse* (2023), 1-15.

6 Helen Brayley, Eleanor Cockbain, and Gloria Laycock, The Value Ofcrime Scripting: Deconstructing Internal Child Sex Trafficking, *Policing* 5:2 (2011), 135.

7 Ibid., 132-43.

8 https://eportugal.gov.pt/en/noticias/portal-para-a-autorizacao-de-residencia-para-cidadaos-da-cplp-ja-disponivel

Bibliographie

Barrick, Kelle, Thomas C. Sharkey, Kayse Lee Maass, Yongjia Song & Lauren Martin. Expanding Our Understanding of Traffickers and Their Operations: A Review of the Literature and Path Forward. *Trauma, Violence, & Abuse* (2023), 1-15. https://dx.doi.org/10.1177/15248380231210937.

Brayley, Helen, Eleanor Cockbain & Gloria Laycock. The Value Ofcrime Scripting: Deconstructing Internal Child Sex Trafficking. *Policing* 5:2 (2011), 132-43. https://dx.doi.org/10.1093/police/par024.

Clarke, Ronald V. *Situational Crime Prevention*: Criminal Justice Press Monsey, NY, 1997.

Réseau européen de prévention de la criminalité. La sensibilisation n'a jamais fait de mal à personne, n'est-ce pas ? Mythbuster. Bruxelles : EUCPN, 2020. https://eucpn.org/sites/default/files/document/files/2011_Mythbuster%201_FR.pdf.

Réseau européen de prévention de la criminalité. Exploitation du travail et criminalité liée au travail : analyse du problème et cadre de prévention. Partie de la boîte à outils sur la criminalité liée au travail. Bruxelles : REPC, 2023. https://eucpn.org/toolbox-workrelatedcrime.

Réseau européen sur l'approche administrative. Troisième manuel de l'UE sur l'approche administrative dans l'Union européenne. Bruxelles : ENAA, 2020. https://administrativeapproach.eu/publications/third-eu-handbook.

Contact details

EUCPN Secretariat
Email: eucpn@ibz.eu
Website: www.eucpn.org

x.com/eucpn
facebook.com/eucpn
linkedin.com/company/eucpn